

30-1-75

MOUVEMENT LIBERAL POUR L'EUROPE UNIE

Secrétariat Général

109, av. des Nerviens (boîte n°4)

1040 Bruxelles

NOTE D'INFORMATION

Le 30 septembre 1975

9/75

Aux membres du Comité Exécutif

Aux responsables nationaux et régionaux

REUNION DU BUREAU

Le Bureau du MLEU s'est réuni à Edimbourg le 27 septembre, sous la présidence de M. Hans de Koster, avec la participation de M. Jean Réy, Président d'Honneur, des Vice-Présidents Friedhelm Fabers et Jean Durieux, et du Secrétaire Général Josep Sans. Le Trésorier, M. Michel Junot, empêché à la dernière minute, n'a pu être présent.

Le Bureau a examiné la situation politique européenne et les perspectives de développement de la Communauté. Il a pris un certain nombre de dispositions pour assurer la présence active du MLEU à toutes les activités ayant trait au renforcement des Institutions européennes. A cet effet, il a décidé de tenir un colloque international à Bruxelles pour examiner "la crise de la démocratie et l'unité politique de l'Europe". Des précisions seront envoyées en temps utile.

LE CONGRES DE L'INTERNATIONALE LIBERALE

Du 25 au 27 septembre a eu lieu à Edimbourg le Congrès de l'Internationale Libérale. Voici le texte des principales résolutions adoptées :

Problèmes des syndicats ouvriers et patronaux dans les Etats et sociétés démocratiques et sans monopoles

Le Congrès de l'Internationale Libérale a examiné les problèmes des syndicats ouvriers et patronaux dans la société moderne. Le Congrès a réaffirmé sa conviction que les principes libéraux sont applicables aussi bien aux affaires économiques, sociales et industrielles qu'au domaine politique. Comme le Manifeste Libéral de 1947 le dit, la liberté individuelle et tous les autres droits fondamentaux humains s'appuient sur une démocratie véritable

et "La démocratie véritable, inséparable de la liberté politique, est basée sur le consentement conscient, libre et éclairé de la majorité, exprimé par voie d'un scrutin libre et secret, les libertés et les opinions des minorités étant également respectées".

La croissance du pouvoir gouvernemental et des syndicats ouvriers et patronaux est un danger pour la liberté et les droits de l'individu.

C'est pourquoi l'Internationale Libérale a étudié les relations dans et entre les organisations des employeurs et des employés d'un côté et les gouvernements et parlements de l'autre, ainsi que les problèmes de leurs relations avec des minorités et des individus.

Le Congrès souligne que le Parlement est l'autorité démocratique qui doit exercer l'ultime responsabilité quand des intérêts nationaux généraux sont en jeu.

Le Congrès reconnaît la responsabilité générale du gouvernement pour le développement complet et équilibré de l'économie nationale et pour le développement de relations sociales constructives.

L'opinion libérale est que les syndicats ouvriers et patronaux remplissent des fonctions essentielles. Ils résolvent ou maîtrisent des conflits. Ils fonctionnent comme des groupes de pression et servent les intérêts de leurs membres. Ainsi ils contribuent à l'équilibre social de façon qu'aucune des parties ni le gouvernement n'occupent des positions tellement dominantes dans la société qu'elles mettent en danger les libertés civiles.

Pour ces raisons, le Congrès recommande :

1. des garanties pour assurer l'emploi de méthodes libérales pour la conduite des affaires dans les syndicats ouvriers et patronaux et particulièrement le vote libre et secret lors d'élections, une gestion ouverte, un contrôle démocratique effectif.
2. des mesures légales adéquates pour la sauvegarde adéquate des intérêts justifiables de groupes minoritaires et qui garantissent le droit de représentation.
3. la protection des consommateurs menacés par l'emploi irresponsable de pouvoirs monopolisés par des associations d'employeurs, par des syndicats ouvriers ou par des groupes particuliers qui en font partie.
4. la participation active de libéraux dans les syndicats ouvriers ou les associations d'employeurs.
5. que le Congrès de l'Internationale Libérale en 1976 discute à fond les opinions particulières aux libéraux de la participation industrielle.

La redistribution des rôles entre l'homme et la femme

Le Congrès de l'Internationale Libérale affirme qu'il faut changer les mentalités et la législation pour que la femme, longtemps victime de discriminations, accède au statut d'égalité auquel elle a droit. Il en résultera, bénéfique pour la société toute entière, une redistribution des rôles entre l'homme et la femme dans le sens d'un partage des responsabilités entre partenaires égaux.

Conformément aux principes libéraux, le Congrès demande :

1. que les droits et les devoirs découlant du mariage, aussi bien pour ce qui est des soins aux enfants que des travaux domestiques, soient assumés conjointement par les époux. Ceci doit comprendre la création des possibilités d'un emploi à mi-temps pour l'homme.
2. des facilités de malthusianisme gratuit et des conseils anticonceptionnels et le droit de chaque femme de se décider à l'avortement.
3. que les mentalités soient modifiées surtout grâce à l'éducation et aux mass media. Une tâche essentielle est la considération de l'endoctrinement des rôles traditionnels des sexes dans les manuels scolaires.
4. qu'une législation contre la discrimination entre les sexes soit instituée ainsi qu'une instance de recours.
5. que les articles discriminatoires aussi bien à l'encontre des hommes que des femmes, contenus dans les lois et dans les conventions collectives existantes, soient éliminés.
6. que toutes les législations soient révisées pour assurer des chances égales, notamment dans le domaine de la sécurité sociale, de la richesse et de la taxation en se basant sur le principe de tout homme et toute femme sont des individus pleinement responsables.

Le Congrès affirme que la collaboration de l'homme et la femme qui représentent chacun la moitié de la population, est indispensable pour résoudre les problèmes politiques. Tout parti libéral agira en accord avec ces principes.

Situation internationale

Le Congrès de l'Internationale Libérale est préoccupé par les attaques que les valeurs et les pratiques démocratiques subissent dans la plupart des régions du monde. Il faut lutter sans cesse pour ces valeurs aux niveaux local, national et international.

Le Congrès de l'Internationale Libérale :

1. se rendant compte de la violation dans la plupart des pays du monde de la dignité et la liberté humaines, condamne la persécution d'individus, de minorités et de peuples par plusieurs gouvernements, et :
 - a) en particulier déplore l'oppression de dissidents politiques en Inde et la suppression de la liberté d'expression qui représente un recul sérieux pour la démocratie - et pour l'idée de la démocratie dans le Tiers-Monde entier - et incite le gouvernement indien à retourner à la voie démocratique ;
 - b) travaillera pour l'établissement d'institutions démocratiques en Espagne afin que la démocratie remplace le régime oppressif aussitôt que possible ;
 - c) déplore le refus continu des droits politiques et humains en Europe de l'Est.

2. Condamne les actes de terrorisme sous toutes ses formes et demande à tous les partis membres de les combattre de toutes leurs forces. Il réaffirme la nécessité d'assurer que des procédures libres et démocratiques procurent les moyens pour résoudre des conflits sans violence et note que la violence elle-même ne fournit pas de base légitime pour résoudre un conflit. Il affirme que l'action de l'Etat dans le combat contre le terrorisme doit se limiter à la préservation des libertés civiles et politiques de ses citoyens et ne peut pas entrer en conflit elle-même avec ces libertés.
3. Souligne le principe de l'universalité des Nations-Unies, la nécessité de réformes et la nécessité constante de protéger les valeurs démocratiques fondamentales.

En particulier, le Congrès insiste pour que :

- a) l'on s'oppose à toutes les tentatives de refuser à l'Etat d'Israël ses droits comme Etat membre des Nations-Unies ;
 - b) les nations de Corée et du Vietnam soient admises aux Nations-Unies ;
 - c) les réformes des Nations-Unies demandées par le Congrès de l'Internationale Libérale en 1973 soient rendues effectives.
4. Se réjouit des résultats de la septième séance extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur le développement et la coopération économique internationale, et en particulier :
 - a) se rend compte qu'un tel développement doit reposer sur une nouvelle orientation économique qui nécessitera de grands sacrifices à court terme de la part des pays industrialisés. Ceci implique des changements fondamentaux afin d'assurer une économie de marché plus juste et plus efficace ;
 - b) demande l'accord de la prochaine session de la Conférence Internationale du Droit de la Mer sur l'établissement de zones économiques pour Etats littoraux, sur la mise en oeuvre de mesures effectives de conservation dans ces zones et en haute mer et sur le droit de passage libre par les voies maritimes internationales.
 5. Se réjouit des signes positifs dans la situation internationale, en particulier :
 - a) exprime sa satisfaction profonde à l'accord conclu le 4 septembre 1975 entre l'Egypte et Israël dans lequel les deux parties se sont accordées que le conflit entre eux et au Proche-Orient sera résolu par des moyens pacifiques et non par la force militaire, et fait appel à Israël, aux Etats arabes et aux Palestiniens de négocier en toute bonne foi une paix juste et permanente dans le Moyen-Orient ;
 - b) se réjouit du retour aux élections libres en Grèce, appuie les forces démocratiques au Portugal, insiste pour qu'une aide économique soit accordée au Portugal, permettant au gouvernement actuel de faire face à ses graves problèmes économiques ;
 - c) fait appel à toutes les organisations membres de l'Internationale Libérale pour fournir toute aide en leur pouvoir afin de réaliser ces objectifs ;
 - d) prend note des résultats de la conférence d'Helsinki et insiste pour que ceux-ci soient mis en exécution en toute bonne foi par toutes les parties intéressées.

La construction de l'Europe

La création des Etats-Unis d'Europe reste l'objectif immuable de tous les efforts d'intégration et de coopération en Europe.

L'intégration économique doit être complétée par l'intégration politique. L'une ne peut se faire sans l'autre.

Les Communautés Européennes demeurent la base de l'unité européenne. Cette unité européenne doit être solidement basée sur des institutions démocratiques et sur la primauté du Droit. C'est pour cela que les Communautés doivent être complétées par l'élection d'un Parlement élu au suffrage universel direct.

L'Internationale Libérale invite les chefs d'Etat, les présidents de Conseil et les ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de la Communauté à adopter sans tarder la convention sur les élections directes du Parlement Européen.

Le maintien éventuel des réserves de la part de certains pays membres ne doit pas empêcher la majorité des Etats membres de la Communauté de procéder à la ratification du projet de convention et à l'organisation des élections directes en 1978.

La Communauté doit réaliser aussi rapidement que possible l'union politique comme un premier pas vers les Etats-Unis d'Europe.

Dans cette perspective :

- elle doit élaborer une politique étrangère pour pouvoir agir avec une efficacité accrue dans les affaires internationales, et
- elle doit développer et faire valoir également l'identité européenne au sein de l'alliance atlantique.

Vu les difficultés d'ordre économique et politique dominant actuellement la scène internationale, le renforcement de la Communauté Européenne est indispensable et urgent, pour que l'Europe puisse jouer dans les relations internationales le rôle modérateur et stabilisateur dont le monde a besoin et agir d'une façon encore plus efficace comme modèle et porte-parole de la démocratie libérale et sociale.

Josep Sans,
Secrétaire Général.

- - - - -